

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 NOVEMBRE 2021

URBANISME

AUTORISATION A DONNER A MONSIEUR LE MAIRE POUR DEPOSER LA DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE POUR LA TRANSFORMATION DU BATIMENT SIS 32 AVENUE DES VALLEES EN « ACCUEIL DE JOUR »

L'accueil de jour « le Môle », géré par l'association « La Passerelle », dans des locaux mis à disposition par le Conseil Départemental au 2 avenue du Genevray, a cessé son activité au 31 mars 2021.

Afin d'envisager la suite à donner à cette nécessaire activité sur le territoire du Chablais, un cahier des charges a été réalisé par la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités de Haute-Savoie ayant la compétence en matière de lutte contre le sans-abrisme et la grande pauvreté, en lien avec les partenaires concernés.

La Commune, via son Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), s'est positionnée afin de mettre à disposition de ce projet un bien lui appartenant, sis 32 avenue des Vallées à Thonon-les-Bains. Ce bâtiment, à l'origine d'habitation (aujourd'hui inoccupé), dispose d'une surface totale de 100 m² habitables, composé d'un sous-sol accueillant la chaufferie d'un rez-de-chaussée avec un espace cuisine, une salle-à-manger/salon, un WC, un dégagement, un coin avec lavabo d'un étage (accès par un escalier pentu) avec 2 chambres, une salle de bain/WC ; possibilité d'accéder à la terrasse extérieure depuis le palier de la SDB/chambres et aux combles via un escalier en bois

Cette mise à disposition pourrait s'effectuer à l'issue de la réalisation d'un programme de travaux établi par les services techniques communaux, sur la base du cahier des charges de l'État et en lien avec les intervenants au projets (CCAS, Croix rouge...). Une maîtrise d'œuvre a été désignée. Il s'agirait principalement d'aménagements intérieurs afin de rendre le lieu conforme aux exigences d'un établissement recevant du public ; un nouvel accès sur rue serait également créé. Le logement sera ainsi transformé pour accueillir, la journée uniquement, 15 à 18 personnes au maximum. Le personnel sera présent en permanence pendant l'occupation des locaux.

La Croix rouge s'est portée candidate auprès des services de l'Etat pour gérer cette activité en ce lieu.

Ce projet doit faire l'objet de financements au titre du Plan France Relance en faveur de l'amélioration et la modernisation des accueils de jour. Une demande a également été faite auprès de la Délégation Interministérielle à l'Hébergement et à l'Accès au Logement.

Sur proposition de Madame JAILLET, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire à déposer la demande de permis de construire pour la transformation en « accueil de jour » du bâtiment situé 32 avenue des Vallées.

----- Fin du document -----